Mon La Prairie

DYNAMIQUE, HUMAIN ET INNOVANT

Bulletin municipal | Juin-juillet 2023 | Volume 44 – n° 2

La Prairie

renseignements

450 444-6600
info@ville.laprairie.qc.ca
ville.LAPRAIRIE.qc.ca

Les horaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Les services d'urgence sont accessibles en tout temps en composant le 9-1-1.

En cas de sinistre majeur, syntonisez FM 103,3 La radio allumée

Hôtel de ville

170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

2e étage | Service de l'urbanisme
450 444-6638
urbanisme@ville.laprairie.qc.ca

4e étage | Mairie | Cour municipale | Direction générale | Service des communications | Service du greffe et des affaires juridiques | Services administratifs et financiers
450 444-6600
info@ville.laprairie.qc.ca

Centre multifonctionnel Guy-Dupré

500, rue Saint-Laurent
La Prairie (Québec) J5R 5X2

Bibliothèque Léo-Lecavalier
450 444-6710
biblio@ville.laprairie.qc.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
450 444-6700
loisirs@ville.laprairie.qc.ca

Ateliers municipaux

725, rue Bernier
La Prairie (Québec) J5R 5W6

Service des travaux publics
450 444-6684
tp@ville.laprairie.qc.ca

Service du génie
450 444-6647
genie@ville.laprairie.qc.ca

Caserne des pompiers

Service de sécurité incendie
600, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 1V1
450 444-6652
incendies@ville.laprairie.qc.ca

Service des ressources humaines
604, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 1V1
450 444-6649
rh@ville.laprairie.qc.ca

ACCESSIBILITÉ universelle

Aréna Ville de La Prairie

250, rue du Vice-Roi
La Prairie (Québec) J5R 0T2
450 444-6745
gestionarenavdlp@gmail.com

Écocentre

1100, chemin Saint-José
La Prairie (Québec) J5R 6A9
450 444-6669

Votre bulletin municipal *Mon La Prairie*

RÉALISATION
Service des communications

MENTION DE SOURCE
Avec la collaboration de Mélanie Olmstead et de DroneFX

TIRAGE
12 000 exemplaires

DISTRIBUTION
Postes Canada, toutes les adresses de la ville

IMPRESSION
Imprimerie Héon & Nadeau

LIVRAISON
Juin et juillet 2023

PROCHAINE PARUTION
Octobre 2023

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.

Mot du maire

Chères Laprairiennes,
Chers Laprairiens,

Lors de la séance du conseil du 24 janvier dernier, les élus ont reçu une « Chaise des générations ». Cet objet, décoré par des élèves de 6e année du primaire, a pour but de leur rappeler l'impact de leurs décisions sur les générations futures. Les membres du conseil et moi avons salué l'initiative, qui est venue consolider notre objectif de faire preuve d'une écoute active envers nos citoyens. Dans cette optique, et pour donner une voix encore plus tangible aux jeunes dans les décisions municipales, la Ville a mis sur pied un comité jeunesse formé de citoyens de 17 à 25 ans qui pourront échanger à propos de différents enjeux, comme l'engagement social et politique, les saines habitudes de vie, l'emploi et l'entrepreneuriat, l'environnement, la culture et les communications, le transport actif et le développement économique.

Dans un tout autre ordre d'idées, la belle saison apporte son lot de travaux et de projets, qu'il s'agisse du réaménagement de nos espaces verts, de la réouverture des jardins communautaires ou de la réfection des rues et des diverses installations municipales. Sachez que nos équipes travaillent quotidiennement afin de vous assurer un environnement accueillant, propre et sécuritaire.

Finalement, je vous souhaite de profiter de l'été, saison des vacances et des jours ensoleillés, pour vous adonner à des bonheurs aussi simples que marcher dans votre quartier, pique-niquer dans un parc ou encore visiter vos commerçants locaux. N'oubliez pas au passage d'assister à l'un des nombreux événements gratuits!

Bon été!

Frédéric Galantai
mairie@ville.laprairie.qc.ca

Conseillers municipaux

Vincent NOËL
District de la Milice

Patrick DION
District du Christ-Roi

Karine LAROCHE
District du Vieux La Prairie

Marie Eve PLANTE-HÉBERT
District de La Citière

MAIRESSE SUPPLÉANTE

Sylvie MAJOR
District de La Clairière

Julie SIMONEAU
District de La Magdeleine

Paule FONTAINE
District de la Bataille

Denis GIRARD
District de la Briqueterie

Madame Sylvie Major, conseillère du district de La Clairière, endosse le rôle de mairesse suppléante depuis le 12 juin dernier, et ce, jusqu'au 15 novembre 2023. En vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante pourrait remplir les fonctions du maire si celui-ci devait s'absenter ou si ce dernier lui demandait de le représenter, étant lui-même engagé ailleurs au même moment.

Terrain à surface synthétique

C'est parti!

Ils ont dit...

« Je suis convaincu que cet endroit sera un lieu de rencontres et d'échanges pour les jeunes et les moins jeunes, et qu'il contribuera au développement du sport dans notre communauté. »

– Frédéric Galantai, maire de La Prairie

« Nous allons maintenant pouvoir pratiquer le football sur un terrain de qualité exceptionnelle sur un site enchanteur et unique en son genre. »

– Benoit Audette, président Association de football Les Diablos de La Prairie

« Le dynamisme sportif du Galaxie et des Diablos permettra à plus de 1 300 joueurs de tous âges de profiter de cette nouvelle installation dès le début du printemps. »

– César Dos Santos, président Club de soccer La Prairie

Les jeunes sportifs laprairiens peuvent maintenant profiter d'un nouvel espace de jeu moderne et durable. Le terrain de soccer-football à surface synthétique situé au parc Lucie-F.-Roussel a été inauguré le dimanche 7 mai dernier. Discours, bottés inauguraux et matchs amicaux étaient au rendez-vous.

L'événement s'est déroulé en présence de nombreux invités, dont le député fédéral de La Prairie et leader du Bloc Québécois, Alain Therrien, Kim Richard, la représentante du député provincial de La Prairie et ministre de la Santé, Christian Dubé, des membres du conseil municipal, de représentants d'organismes et d'organisations partenaires ainsi que d'employés municipaux.

L'ex-joueur professionnel, aujourd'hui membre du Temple de la renommée du soccer canadien, Patrice Bernier, était aussi de la partie en tant qu'invité d'honneur. Il a notamment effectué l'un des bottés inauguraux.

Par ailleurs, les joueurs du Club de soccer La Prairie et de l'Association de football Les Diablos de La Prairie pourront se targuer d'avoir été les premiers à jouer sur la nouvelle infrastructure puisqu'ils ont disputé des matchs pour l'occasion.

Soutenir le développement sportif

Ce nouveau terrain à surface synthétique de 103 000 pieds carrés peut accueillir du soccer à 11 joueurs, deux terrains de soccer à 7 joueurs et un terrain de football. Sa création constitue un atout majeur pour la ville et, plus largement, pour la région, et répond à différents besoins des associations sportives locales.

Ces dernières disposeront de plus d'espace pour les entraînements et les parties, et ce, pendant une plus longue période durant l'année.

Investir pour la communauté

La construction du terrain à surface synthétique a pu se concrétiser grâce aux contributions financières de 479 240,50 $ du gouvernement du Canada par le biais du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et de 479 240,50 $ du gouvernement du Québec investi grâce à son Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

La Ville a également pu acquérir un nouveau tableau indicateur grâce au soutien financier de la Caisse Desjardins La Prairie.

Les travaux en photos et vidéo!

Les travaux de construction du terrain à surface synthétique ont débuté à l'été 2022. Voici un aperçu des grandes étapes.

15 juillet →
Retrait du couvert végétal

16 août →
Installation du système de drainage

30 août →
Préparation du sol

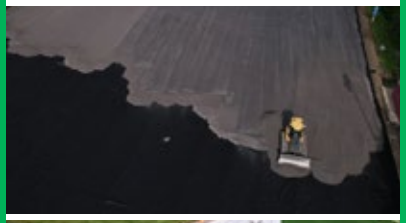

5 octobre →
Installation de la surface

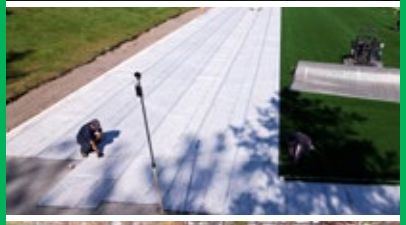

21 octobre →
Finition des lignes de jeu et remplissage

Visionnez la vidéo immortalisant les grandes étapes de la construction du terrain. →

Terrain Réal-Brodeur

Le terrain à surface synthétique est nommé en l'honneur de Frère Réal Brodeur qui a marqué la communauté laprairienne par son engagement.

Né en 1944 à Cowansville, Réal Brodeur se joint à la communauté des Frères de l'Instruction chrétienne en 1961. Commence par la suite une longue carrière en éducation qui le mène au Collège Jean de la Mennais dont il fait partie de l'école fondatrice. Pendant trois décennies, il y occupe plusieurs postes, notamment en tant qu'enseignant et au sein de la direction. Il est également à l'origine des Amis de Jean de la Mennais, organisme regroupant des anciens élèves afin de garder contact.

Âgé de 56 ans, Réal Brodeur meurt le 8 mars 2001 des suites d'un cancer fulgurant. Quelques jours plus tard, plus de 700 personnes assistent à ses funérailles à l'église La Nativité de la Sainte-Vierge de La Prairie.

vie municipale

Agenda municipal

Pour ne rien manquer

Séances du conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu un mardi par mois. Les prochaines se dérouleront les **4 juillet, 22 août** et **19 septembre**.

Elles ont lieu à l'hôtel de ville et sont également offertes en webdiffusion.

Visitez le site Internet de la Ville le jour précédant la date des séances pour confirmer l'horaire, consulter l'ordre du jour et obtenir le lien de la webdiffusion.

Bureaux administratifs fermés

En raison de la fête du Canada et de la fête du Travail, les services administratifs de la Ville seront fermés les **3 juillet** et **4 septembre**.

Collecte de branches

Les dernières collectes de branches offertes par la Ville en 2023 débuteront aux dates suivantes :

- **secteur nord-ouest** (de la voie ferrée au fleuve) **5 septembre** et **2 octobre**;
- **secteur sud-est** (de la voie ferrée au secteur rural) **18 septembre** et **16 octobre**.

Compte de taxes

Les prochaines échéances du compte de taxes municipales sont les suivantes : **21 juillet, 6 septembre** et **23 octobre**.

Programme consoméco

Obtenez jusqu'à 100 $ en chèque-cadeau!

Votre gazon a besoin d'une petite coupe, mais votre vieille tondeuse vous abandonne juste au moment où vous avez besoin d'elle. Pourquoi ne pas la remplacer par son pendant électrique? Vous pourriez être récompensé pour le faire grâce au programme **consoméco**.

Pour chacun des produits admissibles, un soutien financier, équivalent à 50 % du prix d'achat jusqu'à concurrence de 100 $, est alloué (selon certains critères d'admissibilité) sous forme de chèque-cadeau échangeable dans un commerce ou une entreprise de services de La Prairie au choix du consommateur.

Quatre produits sont admissibles :

- tondeuse à gazon à fil, à batterie ou manuelle;
- souffleuse à neige à fil ou à batterie;
- souffleuse à feuilles à fil ou à batterie;
- toilette à faible débit de 4,8 litres ou moins.

Grâce à consoméco, la Ville fait d'une pierre trois coups **en aidant financièrement les citoyens, en encourageant les commerçants locaux et en créant un programme bénéfique pour l'environnement**!

Renseignements et conditions d'admissibilité →

Loi 96

Des implications pour la Ville

La loi 96, qui apporte des modifications à la *Charte de la langue française*, est entrée en vigueur en juin 2022. Cependant, certaines de ses dispositions, qui touchent plus particulièrement les municipalités, sont applicables depuis le 1er juin dernier et ont des conséquences sur le travail des employés municipaux. Ainsi, ceux-ci doivent utiliser le français **de manière exclusive** :

- dans les communications écrites ou orales tenues dans le cadre de leurs fonctions, entre eux, et auprès des citoyens;
- lors de la rédaction des règlements municipaux, des avis de convocation, des ordres du jour et des procès-verbaux du conseil;
- dans les communications écrites avec un exploitant d'entreprise ou une personne morale établie au Québec, par exemple pour une demande de permis;
- lors de la conclusion d'un contrat entre les organismes publics et un tiers;
- lors de l'envoi de documents aux organismes gouvernementaux pour l'obtention d'un permis, d'une autorisation, d'une subvention ou d'une aide financière.

Les employés peuvent cependant déroger à ces obligations dans le cadre de services rendus aux :

- Autochtones (membres des Premières nations et Inuits);
- personnes immigrantes arrivées au Québec depuis moins de six mois;
- personnes déclarées admissibles à recevoir l'enseignement en anglais;
- personnes qui correspondaient seulement en anglais avec l'Administration avant le 31 mai 2021, selon certaines conditions.

La Ville travaille actuellement à mettre en place une procédure de traitement des plaintes qui permettra de sanctionner les manquements qui pourraient être commis par les membres du personnel et s'engage à respecter les nouvelles dispositions mises en place.

Plan d'action pour les personnes handicapées

Pour favoriser l'inclusion

Chaque jour, la Ville de La Prairie s'affaire à prendre les meilleures décisions afin d'améliorer le mieux-être et la qualité de vie de tous ses citoyens. Dans cette optique, et en conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, elle travaille depuis plusieurs années avec les ressources du milieu pour mettre en place des moyens visant à favoriser l'inclusion à la vie municipale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

À cet effet, la Ville s'est dotée d'un plan d'action concernant les personnes handicapées. Ce dernier détaille les actions posées par la Municipalité.

La mise en place de ce plan d'action permet aux instances municipales de s'assurer de maintenir de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes handicapées. Au cours de la dernière année, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens, dont :

- l'amélioration de l'accessibilité de certaines passerelles ou de rues pour les personnes ayant un handicap;
- la transmission des offres d'emploi de la Ville à des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.

Le plan d'action a été élaboré par un comité de travail composé d'un citoyen vivant en situation de handicap, d'une représentante du milieu, d'employés municipaux et de deux conseillères municipales, Sylvie Major (présidente du comité) et Julie Simoneau. Il a été réalisé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

vie municipale

Moratoire sur les projets de construction

La Ville salue une résolution de la RAEBL

En mars 2023, le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL), qui s'occupe de la gestion des eaux usées des villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine, a adopté une résolution qui vise à mettre en place des solutions pour augmenter la capacité de traitement de ses installations.

Par cette résolution, la Régie s'engage à :

- commencer l'analyse des besoins de ses villes membres, dans un contexte où elles projettent un accroissement de leur population;
- faire en sorte que les équipements nécessaires pour desservir ses villes membres et augmenter sa capacité de traitement soient en exploitation dès 2027-2028.

Rappelons qu'en janvier 2022, un rapport a révélé que la capacité des infrastructures de gestion des eaux usées de La Prairie avait presque atteint sa limite. Par conséquent, davantage de surverses d'eaux non traitées pourraient survenir par temps sec dans le fleuve Saint-Laurent, exposant ainsi la Ville à des amendes pouvant aller jusqu'à 6 M$ en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Face à cette conclusion, en février 2022, la Ville a adopté un moratoire provisoire pour interdire toute nouvelle construction qui engendrerait une augmentation du débit sanitaire dans son réseau. Ce moratoire a été officialisé en mai 2022 par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire. Depuis, la Municipalité s'attaque à deux problèmes majeurs : la capacité du réseau et l'infiltration d'eaux parasitaires sur ce dernier. Pour ce faire, elle réalise des études et travaille en collaboration avec la RAEBL et les autres villes membres afin de trouver des solutions.

Pour plus de détails concernant le moratoire sur les projets de construction, consultez le site Internet de la Ville.

ville.LAPRAIRIE.qc.ca/moratoire →

Concentration en cuivre et en plomb

Faites tester votre eau gratuitement

Vous possédez une résidence qui a été construite avant 1975? Jusqu'au 30 septembre, participez à la campagne annuelle d'échantillonnage d'eau potable afin de déterminer, s'il y a lieu, la concentration en cuivre et en plomb de celle-ci.

Cette campagne est réalisée afin de se conformer au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Elle vise uniquement les résidences reliées au réseau d'aqueduc public. Pour plus de détails concernant la campagne d'échantillonnage et savoir comment y participer, consultez le site Internet.

ville.LAPRAIRIE.qc.ca →

Futur écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc

Reprise des travaux d'aménagement

Des travaux d'aménagement sur le site du futur écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc (ancien golf) auront lieu au cours de l'été. Le 27 mars dernier, un nouveau certificat d'autorisation a été délivré au promoteur conformément au protocole d'entente signé en 2017. Les travaux d'aménagement autorisés sont :

- le nivellement de tout le site du futur écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc;
- le remplissage de deux bassins situés vers la limite nord du site;
- l'aménagement d'un deuxième accès au site sur le boulevard Taschereau à environ 350 mètres au sud-ouest de l'avenue du Golf.

Pour effectuer les travaux de nivellement, il a été convenu que le promoteur devra utiliser la terre qui se trouve déjà sur le site. **L'utilisation de terre provenant de l'extérieur du site ainsi que l'abattage d'arbres ne sont pas autorisés**.

Par ailleurs, la cascade située sur le site n'est pas en fonction à l'heure actuelle en raison des travaux qui ont été effectués à l'automne 2022. La Ville et le promoteur travaillent à trouver des solutions pour la remettre en fonction et pour effectuer l'entretien horticole (tonte de gazon, désherbage et retrait du phragmite) le plus rapidement possible.

En terminant, la Ville souhaite rappeler que, conformément au règlement de contrôle intérimaire prolongeant le moratoire sur les autorisations de construire, **aucune autorisation de construction de bâtiment n'a été donnée au promoteur**.

Vous souhaitez demeurer informé?

Les prochaines informations concernant ce dossier seront transmises exclusivement par courriel. Si vous souhaitez demeurer informé des mises à jour, vous êtes invité à transmettre votre adresse courriel à dg@ville.laprairie.qc.ca et à indiquer dans l'objet : « Liste d'envoi : futur écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc ». En tout temps, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville. Toutes les informations y sont publiées.

ville.LAPRAIRIE.qc.ca/laprairiesurleparc →

Travaux planifiés en 2023

Rappel et mise à jour des échéanciers

Printemps, été et automne

- Travaux à l'usine de filtration
  - → remplacement du système de dosage de polymère;
  - → mise à niveau du système de vidange des boues et des décanteurs dynamiques;
  - → mise à niveau des filtres gravitaires bicouches;
  - → remplacement d'une conduite de drainage du toit;
  - → remplacement du débitmètre de distribution;
  - → ajout d'un système de levage pour les pompes d'eau brute.
- Ajout d'un surpresseur d'aqueduc pour le secteur de L'Arrondissement (situé sur le terrain municipal à l'ouest du chemin Saint-José, approximativement vis-à-vis les numéros d'immeubles 1535 à 1565)
- Ajout de compteurs d'eau sectoriels (deux emplacements dans chacun des sept secteurs visés)

Printemps et été

- Réfection de trottoirs et de bordures à travers la ville (incluant le remplacement, par des bordures de béton, des bordures de plastique des modules de jeux dans les parcs du Grand-Boisé et des Prés-Verts)
- Réfection de sections de parement de briques au Centre multifonctionnel Guy-Dupré (côté bibliothèque)
- Réfection du pavage
  - → rue Francine;
  - → rue Notre-Dame (de la rue Balmoral jusqu'au numéro d'immeuble 100);
  - → rue Perron (du boulevard de Palerme jusqu'au numéro d'immeuble 255 ainsi qu'une partie des rues Étienne-Bisaillon et André-Babeu);
  - → rue du Parc;
  - → ajout de 12 cases de stationnement aux ateliers municipaux.
- Prolongement de la rue Saint-Henri entre l'avenue du Maire et la rue des Conseillers et construction d'une nouvelle traverse ferroviaire

Été et automne

- Réfection de la station de pompage sanitaire Clairière III et remplacement d'automates
  - → station Pompidou;
  - → station Jacques-Martin;
  - → station de la Levée;
- Reconstruction du parc Mayer

Dans le cas où les travaux pourraient avoir un impact sur votre quotidien, vous recevrez un avis aux citoyens. Par ailleurs, afin de recevoir les alertes liées aux travaux majeurs et aux situations d'urgence, abonnez-vous au système d'appels automatisés Citoyen averti ou mettez à jour vos coordonnées en composant le 450 444-6652 ou en visitant le site Internet de la Ville.

L'ABC de la gestion de la vitesse

La limite de vitesse dans votre rue est de 40 km/h et pourtant, de nombreux automobilistes la dépassent? Ce scénario vous est familier et vous inquiète? Vous n'êtes pas seul. La vitesse dans les rues constitue un sujet de préoccupation pour de nombreux citoyens et un enjeu majeur pour la Ville. Cette dernière s'affaire continuellement à mettre en place des solutions afin d'inciter les automobilistes à rouler plus lentement. Tour d'horizon de la gestion de la vitesse.

Tout d'abord, quelques statistiques...

Selon le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, 73 % des collisions avec blessés se produisent sur les rues où la limite de vitesse est de 60 km/h et moins, ce qui correspond aux rues situées en milieu urbain. Également, 81 % des collisions impliquant des piétons et des cyclistes se produisent en milieu urbain.

Par ailleurs, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) indique que le risque de décès lors d'une collision entre un piéton/cycliste et un véhicule augmente de façon importante plus la vitesse dépasse 30 km/h. Ce risque est de 10 % à 30 km/h, et de 75 % à 50 km/h.

Agir de façon continue

Afin de gérer la vitesse des automobilistes sur son réseau, la Ville de La Prairie a mis en place plusieurs solutions au cours des dernières années.

Par exemple, elle a :

- abaissé la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur les routes de la zone agricole;
- installé des afficheurs de vitesse sur de nombreuses rues;
- ajouté des panneaux de signalisation de limite de vitesse à l'entrée de plusieurs rues;
- ajouté de la signalisation pour sensibiliser les automobilistes à ralentir près des zones scolaires, des parcs et dans les rues résidentielles;
- ajouté des brigadiers à des endroits névralgiques du réseau;
- demandé une surveillance policière accrue sur des rues passantes.

Au cours des prochains mois, le conseil municipal souhaite que des autocollants représentant des silhouettes d'enfants soient apposés sur les bacs de recyclage afin d'inciter les automobilistes à être vigilants et à respecter les limites de vitesse dans les quartiers résidentiels. Les élus ont d'ailleurs demandé à la MRC de Roussillon une autorisation pour pouvoir modifier les bacs roulants.

Encourager la courtoisie

Par ailleurs, la Ville déploie des efforts de sensibilisation et encourage la courtoisie sur la route. Pour les automobilistes, cela signifie de :

- respecter les limites de vitesse indiquées dans les rues et dans les zones scolaires en tout temps;
- maintenir une distance sécuritaire avec les piétons et les cyclistes (1 mètre dans une zone de 50 km/h ou moins, 1,5 mètre dans une zone de plus de 50 km/h);
- s'immobiliser aux traverses piétonnières ou lumineuses lorsqu'un piéton y est engagé ou signifie son intention de le faire.

Travailler de concert avec les citoyens

L'amélioration du réseau et de sa sécurité ne peut pas se faire sans la collaboration des citoyens. C'est pour cette raison que la Ville a mis sur pied un comité de circulation et de mobilité active. Composé d'élus municipaux, de membres de l'administration municipale et de représentants de la Régie intermunicipale de police Roussillon, il est responsable d'évaluer les différentes demandes et propositions citoyennes qui lui sont faites. Ces dernières peuvent toucher :

- les mesures d'atténuation de vitesse;
- la signalisation et son respect;
- le tracé du réseau cyclable ou la sécurité sur celui-ci;
- la sécurité des piétons, que ce soit dans les zones de parc, les zones scolaires ou ailleurs sur le réseau municipal;
- le stationnement sur la chaussée ou dans les parcs et les stationnements municipaux.

Si vous souhaitez faire une plainte, une requête ou proposer une idée, vous pouvez remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville.

Notez que les routes numérotées, telles que le chemin de Saint-Jean (route 104) et le boulevard Taschereau (route 134), relèvent du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec. Les demandes les concernant doivent donc être envoyées directement à ce ministère.

ville.LAPRAIRIE.qc.ca/comites-commissions →

Le risque de décès lors d'une collision entre un piéton/cycliste et un véhicule augmente de façon importante plus la vitesse dépasse 30 km/h.

Envie de sortir?

Tous les événements et les activités de l'été se trouvent dans votre magazine!

ville.LAPRAIRIE.qc.ca

Prévention des incendies

Pour un été en toute sécurité

Qui dit été, dit feux en plein air. Qu'ils soient pour le brûlage de matières végétales ou encore pour le plaisir, ils doivent être faits en respectant certaines conditions afin d'assurer un maximum de sécurité.

Feux d'abattis

Les feux d'abattis servant à brûler des amas de branches, d'arbres, d'arbustes, de bois, de feuilles, d'herbes sèches ou de broussailles **doivent avoir été autorisés au préalable par le Service de sécurité incendie**. Un permis doit également avoir été demandé au moins 24 h à l'avance à ce Service et un inspecteur en prévention des incendies doit avoir inspecté et approuvé le site du brûlage.

Feux de camp

La soirée s'annonce fraîche, vous recevez des amis et vous avez envie de faire un feu à l'extérieur? Pas de problème, à condition que :

- le feu soit alimenté essentiellement par du bois non traité;
- le feu soit fait dans un foyer conçu, installé ou disposé de façon à empêcher toute propagation des flammes. L'appareil doit donc être fermé sur tous ses côtés et muni d'un pare-étincelles. Il doit également reposer sur une base solide de façon à ce qu'il ne puisse pas se renverser sur les côtés, et doit être placé à une distance de trois mètres de toute ligne de propriété et de tous les bâtiments;
- l'activité soit surveillée en tout temps par une personne qui dispose, à portée de main, des outils pour éteindre le feu rapidement;
- le feu ne contrevienne pas au règlement municipal sur les nuisances.

En tout temps, il est recommandé de consulter l'indice de danger d'incendie publié par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) avant d'allumer un feu en plein air et d'éviter d'en faire un lorsque l'indice de danger est évalué extrême.

sopfeu.qc.ca →

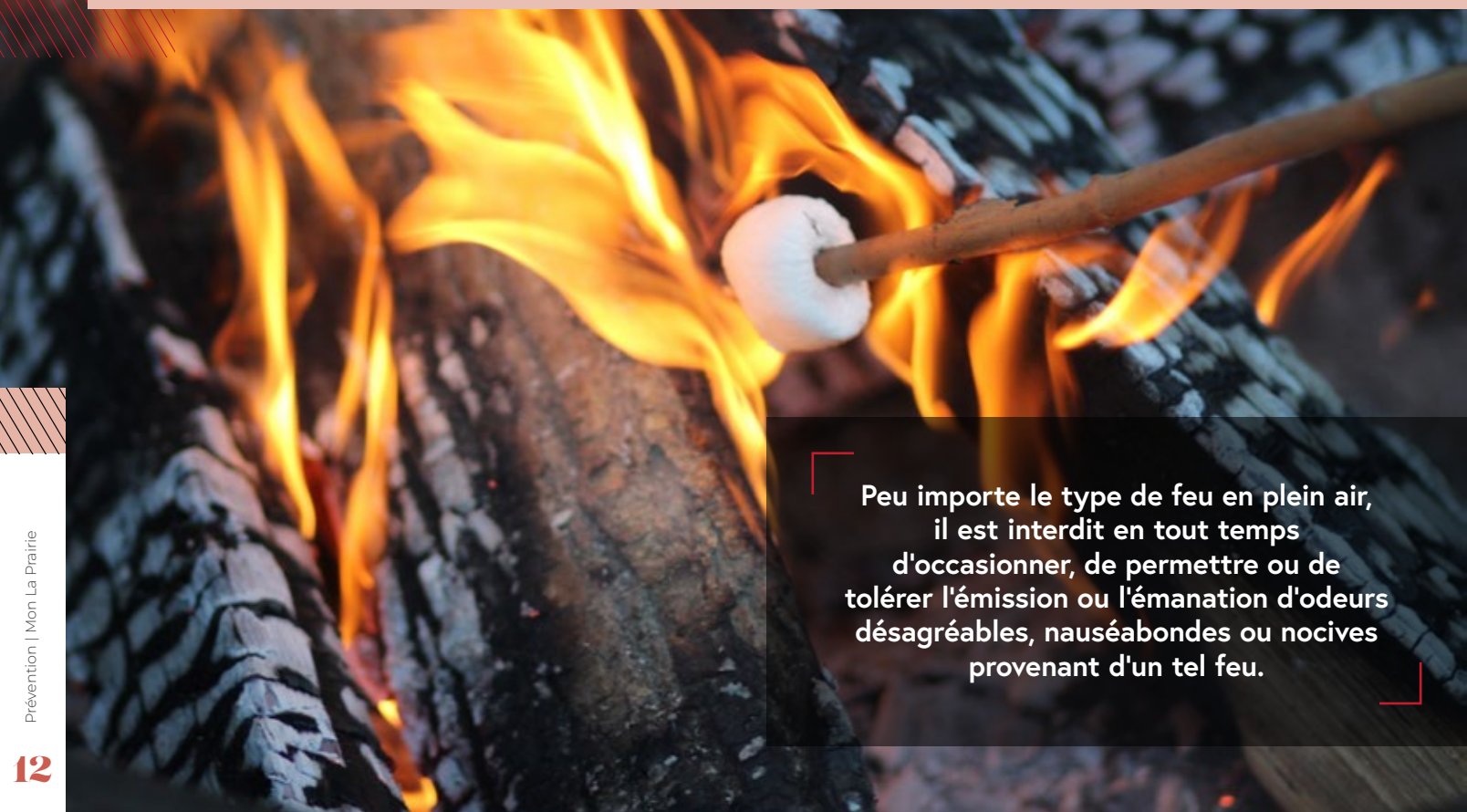

Peu importe le type de feu en plein air, il est interdit en tout temps d'occasionner, de permettre ou de tolérer l'émission ou l'émanation d'odeurs désagréables, nauséabondes ou nocives provenant d'un tel feu.

Baignade sécuritaire en milieu surveillé

Le guide du baigneur averti

La piscine municipale est là pour vous accueillir tout l'été et pour vous offrir un moment de plaisir en famille ou entre amis. Cela dit, la prudence y est de mise. Les sauveteurs sont vigilants, mais ils ont besoin de votre collaboration afin d'assurer une baignade sécuritaire à tout le monde. Pour les aider, voici le petit guide du baigneur averti.

Connaissez et respectez vos limites

Vous êtes bienvenu, que vous soyez débutant ou nageur aguerri. Toutefois, il est important de connaître vos habiletés aquatiques. Si vous éprouvez un malaise ou si vous doutez de certaines de vos capacités, ne repoussez pas vos limites.

Respectez les consignes de sécurité

Des panneaux de sécurité sont installés sur le site. Prenez-en connaissance et respectez-les. Les sauveteurs pourront intervenir à tout moment pour rappeler les consignes de sécurité. Écoutez-les.

Supervisez les enfants qui sont sous votre responsabilité

Quelques instants suffisent pour qu'un accident ou qu'une noyade surviennent. Surveillez les enfants qui sont sous votre responsabilité et restez toujours à distance de bras des plus jeunes.

Si vous autorisez votre enfant à participer à une sortie à la piscine, collaborez avec les accompagnateurs en leur fournissant des renseignements tels que l'aptitude de votre enfant à nager et ses caractéristiques comportementales, de même que toute autre information demandée par les responsables.

Enfin, profitez de ce moment pour vous amuser! Bonne baignade!

Source : Société de sauvetage du Québec

collectes et environnement

Partage de la route

Pensez à vos bacs!

L'été, les rues sont grouillantes de vie. Lorsque vous mettez vos bacs en bordure de rue, pensez aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons afin de garder la voie sécuritaire. En tout temps, le trottoir, la piste cyclable et la rue doivent être libres d'accès.

Les jours de collecte, positionnez vos bacs dans votre stationnement, près de la rue, les roues vers votre domicile. Également, placez vos sacs de résidus verts à côté de votre bac brun en conservant un dégagement de 60 cm autour de ce dernier.

Trucs et astuces pour le bac brun

Une foule de trucs existent pour garder votre bac brun propre et éviter que les odeurs ne l'envahissent. Vous pouvez par exemple y déposer du papier journal ou du carton au fond pour absorber les liquides, le rincer régulièrement et récupérer l'eau pour arroser votre pelouse, congeler les viandes et les autres matières odorantes jusqu'au jour de la collecte, et l'entreposer à l'ombre.

Puis, afin d'éviter que les rongeurs et les insectes ne s'y intéressent trop, vous pouvez emballer les résidus alimentaires dans du papier journal ou dans un sac à papier, appliquer un peu d'onguent contre la toux sur le couvercle et autour des trous d'aération pour éloigner les petits animaux ou encore saupoudrer votre compost de sel, de vinaigre ou de bicarbonate de soude si vous apercevez des insectes.

Pour plus de trucs, consultez le site Info-collectes.

PHOTO: FREEPIK

Collecte spéciale de surplus de carton

Le jeudi 6 juillet

Vous avez accumulé un surplus de carton lors de votre déménagement ou en faisant votre ménage du printemps? La collecte spéciale de carton vous sera bien utile! Pour assurer le bon déroulement de celle-ci, placez le carton à 60 centimètres (2 pieds) du bac de recyclage avant 7 h le matin de la collecte et respectez ces quelques consignes :

- retirez les sacs et les morceaux de styromousse;
- défaites les boîtes, empilez-les à plat ou regroupez-les dans une boîte que vous laisserez ouverte;
- ne les attachez ou ne les ficelez pas;
- assurez-vous que la pile peut être soulevée par une seule personne.

En tout temps, vous êtes invité à déposer gratuitement vos surplus de carton à l'écocentre, durant les heures d'ouverture.

La gestion différenciée des terrains municipaux, c'est quoi?

Si vous vous êtes promené récemment dans des parcs ou aux abords de certains terrains municipaux, vous avez peut-être remarqué quelques changements relatifs à la végétation. Gazon plus long, plus grande présence d'herbe et de fleurs indigènes... Tout cela est planifié.

En effet, la Ville a décidé de limiter l'entretien de zones ou d'espaces verts ciblés, dans le but de stimuler la floraison spontanée d'espèces végétales adaptées au sol et au climat et de favoriser la biodiversité. C'est ce qu'on appelle la gestion différenciée des terrains. Cette technique, de plus en plus répandue dans le monde municipal, comporte de nombreux avantages, comme ceux de :

- permettre aux insectes pollinisateurs, aux oiseaux et aux petits animaux de se nourrir, de se reposer et de s'abriter;
- créer des écosystèmes plus résistants aux aléas de la nature;
- favoriser la création d'îlots de fraîcheur et ainsi contribuer à atténuer les effets des changements climatiques;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de même que les coûts liés à l'entretien.

C'est aussi dans cette optique que les citoyens ont été invités à participer au mouvement Mai sans tondeuse, une initiative visant à venir en aide aux insectes pollinisateurs dans une période de l'année où la nourriture est rare pour ceux-ci.

Diminution de la fréquence de tonte

Concrètement, au cours des prochains mois, la Ville évitera de tondre le gazon sur des terrains ou des parcelles de terrains préalablement choisis. Elle veillera cependant à assurer les dégagements nécessaires pour éviter les nuisances. De même, les espaces verts les plus fréquentés, par exemple ceux situés à proximité de modules de jeux ainsi que les terrains sportifs, continueront de faire l'objet d'une tonte et d'un entretien réguliers.

Aménagement de prés fleuris

En ajout à ce retour de la végétation naturelle en milieu urbain, la Ville donnera un coup de pouce supplémentaire à la biodiversité en aménageant une douzaine de prés fleuris sur l'ensemble du territoire. Ce faisant, la Ville favorise :

- la présence d'insectes pollinisateurs à proximité des vergers urbains existants;
- la production des arbres fruitiers situés à proximité;
- la naissance de petits écosystèmes riches de vie en requalifiant environ 4 500 mètres carrés supplémentaires d'espaces gazonnés;
- la création d'espaces colorés qui embellissent le paysage urbain.

Vous êtes donc invité à découvrir ces espaces naturels qui s'enrichiront d'une flore et d'une faune de plus en plus diversifiées au fil des mois et des années à venir.

Environ 71 000 mètres carrés de pelouse auparavant tondus chaque semaine, soit l'équivalent d'un peu plus de 13 terrains de football, feront désormais place à la nature!

vie économique

Commerces locaux

Au cœur de votre quotidien

Si La Prairie peut compter sur une vie économique et sociale dynamique, c'est notamment grâce aux entreprises qui ont choisi de s'y établir. Ces dernières font partie intégrante de la vie des citoyens puisqu'elles leur permettent de se nourrir, de se divertir, de se vêtir, de travailler et plus encore! Mais qui se cache derrière elles? Voici deux portraits de passionnés.

Maison Lavallée

Fondée en 1947, cette entreprise spécialisée en mode pour hommes est une histoire de famille. Elle est aujourd'hui dirigée par Roger Pommainville, issu de la troisième génération. Ce dernier commence à y travailler à l'âge de 17 ans, mais se dirige par la suite vers la vente industrielle, carrière qui l'amène à occuper un poste important pour une entreprise du domaine pétrolier. Cette dernière souhaite le rapatrier à son siège social situé à l'extérieur du Québec.

Ne souhaitant pas s'expatrier, monsieur Pommainville choisit de rester et de s'investir dans l'entreprise familiale qui compte à l'époque six boutiques sous deux enseignes. Avec le temps, il remplace son père à la tête de l'entreprise, rôle qu'il occupe depuis plus de 30 ans.

Même si, au fil des occasions, les boutiques du groupe sont vendues ou fermées, Maison Lavallée continue de véhiculer les mêmes valeurs qu'à ses débuts, comme la priorisation des produits québécois et canadiens. La boutique demeure la destination mode pour habiller les hommes de tous âges, des pieds à la tête, pour toutes les saisons et pour toutes les occasions.

413, boulevard Taschereau

Lingerie L'Hirondelle

La boutique Lingerie L'Hirondelle est une oasis bien cachée à La Prairie. Ouverte depuis plus de 20 ans, elle est dirigée depuis ses tout débuts par Amale El-Khoury et son conjoint, Christian Abi Zakhour.

Arrivée au Canada du Liban en 1990, madame El-Khoury souhaite d'abord travailler dans le milieu de la petite enfance ou du secrétariat, mais elle est rapidement rattrapée par sa fibre entrepreneuriale. Elle décide donc, avec l'aide de son conjoint, de lancer sa boutique de vente de lingerie. Elle commence par approvisionner son magasin auprès de membres de sa famille qui œuvrent dans le domaine.

Avec le temps, la boutique devient une référence en matière de lingerie. On y retrouve, entre autres, les plus grandes marques de soutiens-gorge, maillots de bain, robes de voyage, bas de nylon, robes de soirée et sandales. Aujourd'hui, des clients de partout dans la grande région de Montréal s'y déplacent afin d'obtenir les conseils personnalisés d'Amale El-Khoury. Cette dernière, portée par son amour du service, continuera d'ouvrir ses portes tant qu'elle le pourra.

50, boulevard Taschereau

Arrosage et nettoyage

Consommez l'eau avec modération

Que vous arrosiez votre pelouse ou que vous laviez votre voiture, mieux vaut respecter ces quelques règles afin d'assurer un usage optimal de l'eau potable.

Arrosage de la pelouse

Jusqu'au 15 septembre, vous pouvez arroser votre pelouse entre 20 h et minuit, d'après les modalités suivantes :

- les jours de calendrier de nombre pair pour les résidences ayant un numéro d'immeuble pair;
- les jours de calendrier de nombre impair pour les résidences ayant un numéro d'immeuble impair.

Si vous avez fait poser de la nouvelle pelouse, vous disposez d'une période additionnelle de quatre heures en dehors des heures permises, la première journée.

Cependant, n'oubliez pas de demander votre permis gratuit sur le site Internet de la Ville!

Si vous utilisez un système d'arrosage automatique, vous pouvez le mettre en marche entre minuit et 5 h, selon les mêmes modalités. Toutefois, assurez-vous que votre système est enregistré auprès du Service de l'urbanisme.

Lavage des véhicules et des bâtiments

Vous pouvez laver vos véhicules et l'extérieur des bâtiments tous les jours de la semaine entre 9 h et 19 h, en y allant bien sûr avec modération.

En tout temps, il est interdit de laver les entrées d'autos, les trottoirs, les allées de maison et les autres endroits similaires.

Médaille pour les chiens et les chats

Renouvelez en ligne

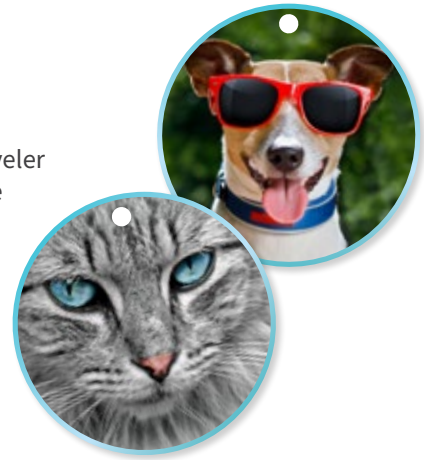

Vous devez inscrire un nouvel animal ou renouveler sa licence? Vous devez dorénavant le faire sur le site Internet de la SPCA Roussillon ou encore, en personne, au bureau de l'organisme.

Tarification annuelle

- Chien : 20 $ par an
- Chat : 15 $ par an
- Chien-guide ou d'assistance : gratuite
- Chien ou chat avec micropuce: gratuite

L'obtention d'une licence pour les chiens et les chats est obligatoire. Cette licence doit être obtenue dans un délai de 30 jours suivant l'acquisition de l'animal, l'établissement de la résidence principale du gardien sur le territoire de la ville ou le jour où le chien ou le chat atteint l'âge de trois mois.

La licence est valide pour une période d'un an et doit être renouvelée chaque année, à sa date anniversaire, soit le jour de l'enregistrement initial. L'animal doit porter le médaillon remis par la Municipalité afin d'être identifiable en tout temps.

spcaroussillon.com/licence-municipale →

PETIT GUIDE DU BON VOISINAGE

Faites de votre quartier un endroit où il fait bon vivre!

Les murs ont des oreilles

Évitez les bruits excessifs et baissez le volume à l'heure prescrite. N'oubliez pas d'aviser vos voisins si vous prévoyez faire une fête.

Un brin de tranquillité

Ne tondez pas votre pelouse au petit matin ou durant les heures de repas, plus particulièrement la fin de semaine.

En eau claire

Entretenez votre piscine pour prévenir la propagation des odeurs et des insectes.

De bonne compagnie

Ramassez les besoins de votre chien et rentrez-le s'il aboie.

Taillé sur mesure

Taillez vos arbres, vos haies et vos arbustes pour ne pas qu'ils empiètent sur les terrains adjacents.

Organismes culturels, sportifs et communautaires

Toujours là pour vous

L'apport des organismes dans la communauté est considérable. Chaleureux et accessibles, ils constituent des milieux de vie qui favorisent l'entraide et contribuent à la vie sociale de nombreux Laprairiens. Voici le portrait de deux d'entre eux.

Organisme sportif

Association de football Les Diablos de La Prairie

footballdiablos.com

Depuis 2000, l'Association de football Les Diablos de La Prairie a à cœur le développement des jeunes sportifs de 6 à 17 ans de la MRC de Roussillon, tant sur le plan physique que psychologique.

Elle peut compter sur l'implication et la passion d'entraîneurs universitaires et collégiaux, de joueurs ayant évolué dans les plus hauts niveaux, mais aussi de citoyens bénévoles afin d'encourager les jeunes à se dépasser, à poursuivre leurs études et à adopter un mode de vie sain.

Regroupés en équipe et évoluant dans les niveaux Atome à Midget, les joueurs ont l'occasion de découvrir et de pratiquer les différentes techniques et stratégies liées au football. À travers ce sport, ils apprennent et intègrent des valeurs comme l'engagement, le travail d'équipe, le respect et le dépassement de soi, qui les aideront tout au long de leur parcours sportif, mais aussi dans leur vie quotidienne.

Organisme communautaire

33e groupe scout Candiac-La Prairie

scoutcandiaclaprairie.org

C'est à l'automne 1960 que le 33e groupe scout Candiac-La Prairie voit le jour. Depuis, il contribue à transmettre aux jeunes de 7 à 25 ans une éducation basée sur les valeurs du scoutisme comme le respect, l'efficacité et l'engagement, dans le but de leur permettre de jouer un rôle actif dans la société.

Tout au long de l'année, les membres participent à différentes activités et à des réunions hebdomadaires au sein de groupes formés selon leur âge. Ils ont également l'occasion de prendre part à différents camps.

Les activités varient et évoluent au fil du temps. Elles vont du nettoyage des parcs et des rivières, aux aventures hors de l'ordinaire comme un voyage en voilier sur le fleuve Saint-Laurent entre Longueuil et Québec.

Impliqués au sein de leur communauté, les scouts participent bénévolement à des événements comme la guignolée ou la collecte de sang annuelle de l'organisation.

Le 33e groupe scout Candiac-La Prairie est par ailleurs à la recherche de bénévoles pour assurer son fonctionnement.

Bienvenue
aux nouveaux résidents
VOTRE ville a tant à VOUS offrir!

UN SECTEUR **HISTORIQUE** À COUPER LE SOUFFLE

DES **PARCS** ET DES **ESPACES VERTS** À FAIRE RÊVER

DES **COMMERCES** DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ

DES ACTIVITÉS POUR TOUS **LES GOÛTS**

UN ACCÈS AU **FLEUVE** ENVIABLE ET GRATUIT

ville.LAPRAIRIE.qc.ca